



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

# Lancement du Contrat d'Engagement Jeune en Isère (CEJ)

Visite du préfet de l'Isère à la Mission locale de Grenoble  
pour la signature des premiers Contrat d'Engagement Jeune en Isère

Mercredi 2 mars 2022



# Signature des premiers Contrat d'Engagement Jeune en Isère

En novembre 2021, dans la continuité du plan « 1 jeune, 1 solution », le Gouvernement a présenté le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Nouvel outil de l'insertion professionnelle des jeunes, le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) démarrera le 1er mars 2022 et sera mis en œuvre en Isère par les onze missions locales et les agences Pôle Emploi.

Ce nouveau dispositif prend la suite de la garantie jeunes, l'une des spécificités du parcours contractuel d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA).

Ce mercredi 2 mars 2022, Laurent PREVOST, préfet de l'Isère, assiste à la signature des Contrats d'Engagement Jeunes des premiers jeunes isérois volontaires, en présence de Barbara SCHUMAN, présidente de la Mission locale de Grenoble, des représentants des missions locales du territoire, des opérateurs du Service Public de l'Emploi ainsi que des partenaires institutionnels et associatifs.



# Le CEJ : un dispositif dans le prolongement du plan 1 jeune, 1 solution

Le plan « 1 jeune, 1 solution » a été mis en place dès juillet 2020 pour protéger les jeunes face à la crise.

4 millions de jeunes ont d'ores et déjà bénéficié d'une des solutions du plan 1 jeune, 1 solution, dont plus de 40 000 jeunes isérois.

Le taux de chômage des jeunes a atteint son plus bas niveau depuis plus de 40 ans.

Malgré la dynamique de la reprise économique actuelle, certains jeunes ne sont pas en mesure de retrouver un emploi seul et restent durablement éloignés de l'emploi.

C'est en ce sens que le Contrat Engagement Jeune a été créé par la loi de finances de 2022 pour les jeunes sans emploi durable ni formation, et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2022, dans l'ensemble des missions locales et agences Pôle Emploi.

Dans le prolongement du plan 1 jeune, 1 solution, il permet aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour définir et bâtir un projet professionnel durable, mettre en valeur des compétences, découvrir le monde professionnel et construire un réseau.

Contrat d'Engagement Jeune

Avoir un programme au quotidien, ça me booste tous les matins !

1jeune1solution.gouv.fr

# Le CEJ comment ça marche ?

Présenté par le gouvernement en novembre 2021, ce contrat a pour objectif une entrée plus rapide dans l'emploi grâce à un accompagnement personnalisé et soutenu.

Il est destiné aux **jeunes de 16 à 25 ans révolus** et aux jeunes en **situation de handicap de moins de 30 ans** sans emploi, qui ne sont pas en formation, qui ne font pas d'études supérieures, qui sont confrontés à une **difficulté d'accès à l'emploi durable** et qui souhaitent s'engager dans un parcours vers l'emploi.

À travers un parcours entièrement personnalisé, qui peut durer de **6 à 12 mois**, le CEJ vise à accompagner les jeunes à définir leur projet professionnel et à trouver un emploi. La durée de l'accompagnement peut exceptionnellement aller **jusqu'à 18 mois** au regard des besoins du jeune. La nécessité de cette prolongation devra être motivée par le conseiller.

Le CEJ est un droit ouvert à chaque jeune, sur appréciation du conseiller sans contrainte supplémentaire quant à la situation du jeune.

Ce dernier s'engage ainsi à accepter d'entreprendre un parcours intensif vers l'emploi, reposant sur sa motivation et son assiduité.

En Isère, l'État prévoit  
l'accompagnement de plus de  
2 500 jeunes par les missions locales  
dans le cadre du CEJ dès 2022.

Contrat  
d'Engagement  
Jeune

En essayant plusieurs  
métiers, j'ai trouvé  
celui qui me plaît.

1jeune1solution.gouv.fr

Lorsque le jeune signe son contrat, il bénéficie :

- d'un **accompagnement personnalisé** avec un conseiller dédié qui le suit tout au long de son parcours et jusqu'à ce qu'il trouve un emploi durable ;
- d'un **programme intensif de 15 à 20 heures** par semaine composé de différents types d'activités (formation qualifiante ou pré-qualifiante, mission d'utilité sociale, stage, immersion en entreprise, appui à des phases de recherche active d'emploi, préparation à l'apprentissage, etc) ;
- d'une **allocation pouvant aller jusqu'à 500 €** par mois en fonction de l'âge, des ressources, du statut fiscal (autonome ou rattaché fiscalement à un foyer aux revenus modestes) et à condition que le jeune respecte ses engagements.

# Un partenariat des acteurs locaux de l'emploi au service des jeunes

Le Contrat d'Engagement Jeune forme un parcours sur mesure jusqu'à l'accès à l'emploi, mobilisant les solutions du plan 1 jeune, 1 solution et associant tout l'écosystème des acteurs de la formation, de l'insertion professionnelle et de l'accompagnement social ainsi que le monde de l'entreprise. Enfin, une bonne articulation avec les collectivités locales est indispensable pour lever les freins périphériques à l'emploi que connaissent les jeunes, notamment en termes de logement, santé et mobilité.

Ces objectifs et ces moyens doivent permettre à ces jeunes d'entrer plus rapidement dans l'emploi grâce à un niveau de services proposés inédit :

plus de **formations**, plus d'ateliers d'aide à la recherche d'emploi ou pour construire leur projet professionnel ;

plus d'**immersions en entreprise**, dans le but de favoriser les découvertes de métiers et proposer des formations en situation de travail ou en alternance. Les entreprises pourront à leur tour se référencer dans l'outil « immersion facilitée ».

Les conseillers travaillant en mission locale ou à Pôle Emploi, pourront œuvrer dans le cadre du CEJ avec une liberté accrue, pour apprécier l'éligibilité et les besoins de chaque jeune avec la responsabilité de déployer un accompagnement sur mesure, adapté à la situation et efficace en termes de résultats.

En Isère,  
l'aide de l'État s'élève  
à 4,4 millions d'euros  
pour accompagner les  
missions locales.

Pour plus d'informations :

<https://www.1jeune1solution.gouv.fr/contrat-engagement-jeune>

**Contact presse**  
**Bureau du cabinet et**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 04 76 60 48 05

Mél : [pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)

12, Place de Verdun  
38000 Grenoble Cedex 01



@Prefet38



Préfet de l'Isère



Prefet38



**PRÉFET  
DE L'ISÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*